

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D12
au territoire des communes de BOYELLES et HAMELINCOURT
TRAVAUX
réparations au FIR
Section hors agglomération
du 04 août 2025 au 30 septembre 2025

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifiée par des arrêtés subséquents,

Considérant la demande du 16/07/2025, par laquelle le CER de CROISILLES, fait connaître le déroulement des travaux de réparations au FIR, du 04 août 2025 au 30 septembre 2025 de 8h00 à 17h00 pour une durée d'une journée,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de réparations au FIR, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D12 du PR 7+767 au PR 9+416, hors agglomération, du 04 août 2025 au 30 septembre 2025 de 8h00 à 17h00 pour une durée d'une journée, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Madame et Messieurs les Maires des communes de BOYELLES, BOIRY-BECQUERELLE, BOISLEUX SAINT MARC, BOISLEUX AU MONT, ERVILLERS et HAMELINCOURT,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CROISILLES,

